

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SESSION EXTRAORDINAIRE
DU 5 SEPTEMBRE 2006

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, maire.

Mme LESIEUR Evelyne, MM. RAVIER Marc, BOCHET Marcel, THIAFFEY Jean-François, AMEVET Daniel, adjoints.

Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, conseillères

MM. GROS Joël, DALLA COSTA René, VARESANO José, conseillers.

Absents excusés :

M. CANTIN Philippe (procuration à M. DALLA COSTA René)

M. BUTTARD Eric (procuration à M. TOURNABIEN Marc)

Mmes GROS Danielle, FAVIER Stéphanie, Mrs VIARD Marcel, MEULLE Bruno.

Secrétaire de séance :

M. RAVIER Marc

1/ Participation de la commune au capital de la SEM des régies d'électricité de Maurienne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contexte dans lequel il est proposé de créer une SEM (société d'économie mixte) qui pourrait à terme regrouper les régies électriques de Maurienne. L'ouverture totale du marché de l'électricité en 2007 et le nouveau cadre réglementaire risquent de poser de grosses difficultés aux régies municipales d'électricité à cause de leur petite taille

Pour éviter ces difficultés et conserver ce service de proximité, une SEM serait plus efficace. Une SEM provisoire des régies d'électricité de Maurienne va être créée. Elle aura pour mission de définir dans les détails l'organisation et les missions de la SEM définitive qui pourrait remplacer les régies.

En Maurienne, sur les 62 communes, 24 possèdent une régie électrique municipale.

Ces communes ont été sollicitées pour adhérer à la SEM provisoire.

Les sociétés privées peuvent également adhérer à la SEM mais doivent rester minoritaires.

Aujourd'hui, les collectivités se proposant d'adhérer à la SEM sont les suivantes :

St Jean de Maurienne

Valloire

CCCM

St Léger

St Avre

Hermillon

Villargondran

Une société privée se propose d'adhérer : Alliance Réseau à St Jean de Maurienne

Le capital initial de la SEM serait de 39 480 €

Il est proposé à la commune de St Julien Montdenis d'entrer au capital de 2 210 €.

Le nombre initial d'administrateurs est fixé à 11, il est proposé à la commune de St Julien Montdenis de disposer d'un administrateur.

Un débat s'instaure au sein du conseil municipal, certaines questions ont été soulevées. Monsieur le maire précise que toutes ces questions devront trouver une réponse dans le cadre de la SEM provisoire et que ces réponses détermineront notre adhésion ou non à la SEM définitive.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

-D'adopter les statuts de la SEM qui sera dotée d'un capital initial de 37 000 € au minimum dans lequel la participation de la commune est fixée à 2 210 € (deux mille deux cent dix euros) maximum.

-D'inscrire cette somme au compte 261 (titres de participation) chapitre 26 (participation et créances rattachés à des participations) et de procéder en conséquence à la modification du budget 2006 par décision modificative

-De désigner Madame LESIEUR Evelyne comme mandataire représentant la commune au conseil d'administration de la société et de l'autoriser à présenter sa candidature aux fonctions de président et vice- président.

D'autoriser le mandataire désigné à se prononcer sur la dissociation des fonctions de président et de directeur général de la société.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h.